



Contrat
Local
d'Éducation
Artistique



APPEL À CANDIDATURES

En direction des artistes et collectifs artistiques relevant de tous les domaines d'expression pour

2 RESIDENCES-MISSION ARTISTIQUES

1^{ère} résidence du lundi 1^{er} février au vendredi 4 juin 2027 :

« Rêver son territoire de demain »

2^{ème} résidence du lundi 5 avril au vendredi 6 août 2027 :

« Faire et vivre ensemble »

Semaine d'immersion : Du lundi 5 au vendredi 9 octobre 2026

**Dans le cadre du contrat local d'éducation artistique
nouvelle génération CLÉA+ de la Communauté de
Communes Osartis-Marquion**

En partenariat avec

La direction Régionale des affaires culturelles des Hauts-de-France,
Le rectorat de l'Académie de Lille,
La direction des services départementaux de l'Éducation Nationale du
Pas-De- Calais,
Le Département du Pas-De-Calais,

Date butoir : Vendredi 17 avril 2026



PRÉFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité



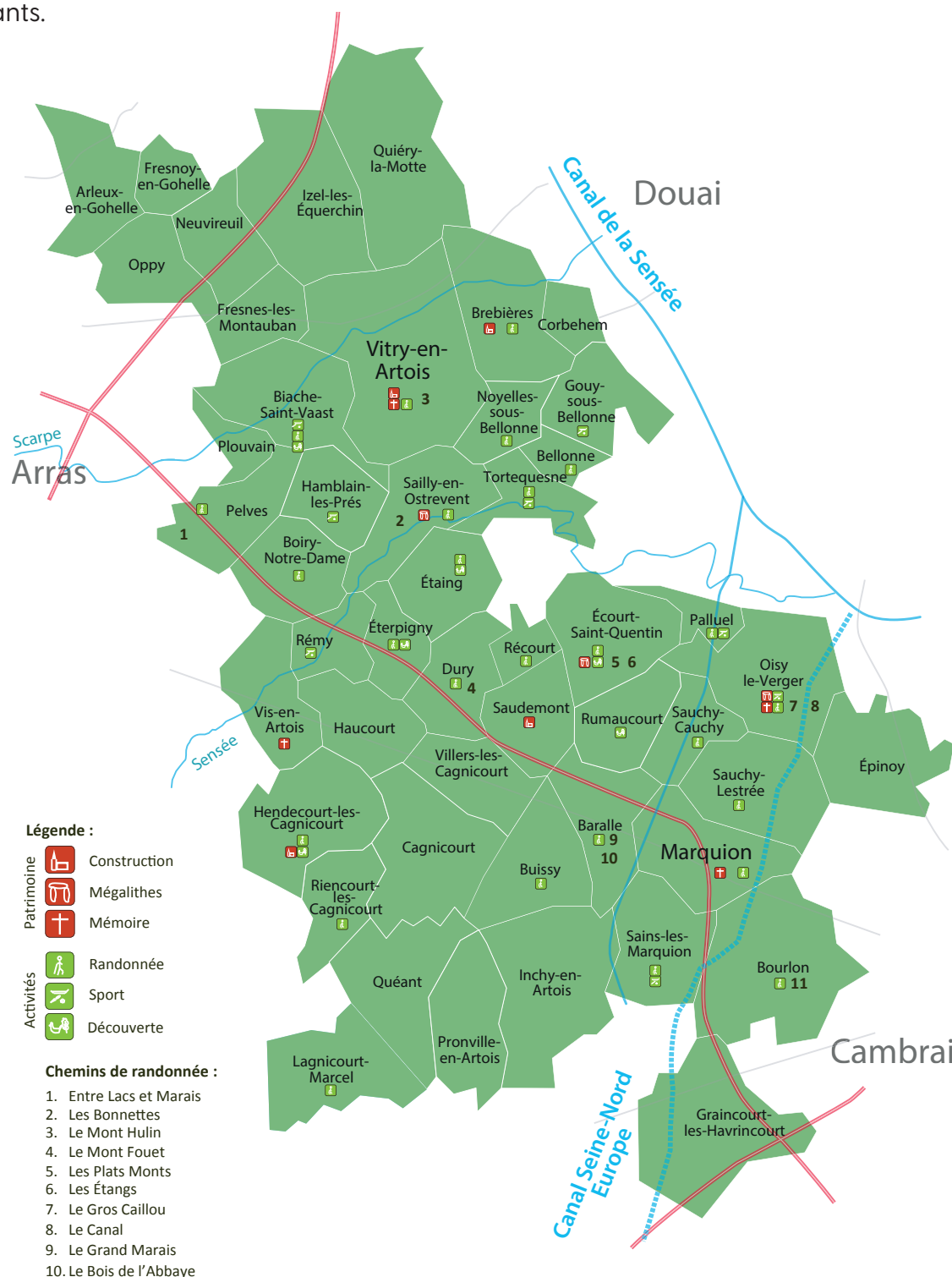
Pas-de-Calais
Mon Département



Communauté
de Communes
Osartis-Marquion

PHOTOGRAPHIE DU TERRITOIRE D'OSARTIS-MARQUION

Les résidences-mission s'adressent à l'ensemble du territoire territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion, composée de 49 communes et peuplée d'environ 43 000 habitants.



Pour mieux découvrir le territoire, les liens suivants vous permettront d'explorer certaines des compétences de la Communauté de Communes d'Osartis-Marquion :

[Saison Culturelle itinérante Intercommunale](#)
[École Rurale Intercommunale de Musique](#)
[Les Ateliers Théâtre](#)
[Les bibliothèques du territoire](#)
[Relais Petite Enfance «À mini pas»](#)
[Service Jeunesse](#)
[Le sport sur le territoire](#)

PRÉSENTATION DU TERRITOIRE

La Communauté de Communes d'Osartis-Marquion a depuis plusieurs années, initié et développé, avec ses partenaires, des programmes d'éducation et de sensibilisation, affichant une volonté permanente d'offrir aux enfants du territoire, aux jeunes et à leur famille, l'accès le plus large possible à l'offre culturelle et artistique. Dans un objectif ambitieux de généralisation de l'éducation artistique, la Communauté de Communes Osartis-Marquion est engagée depuis 2016 dans un contrat local d'éducation artistique en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille - délégation régionale académique pour l'éducation artistique et culturelle (DRAEAC), la direction départementale des services de l'éducation nationale (DSDEN - Pas-de-Calais) et le conseil départemental du Pas-de-Calais.

Après deux conventions successives, les partenaires ont souhaité renouvelé leur engagement au travers d'un contrat nouvelle génération se déployant sur trois années scolaires (2024-2025, 2025-2026, 2026-2027).

Ce dernier est une réponse ajustée à la réalité et aux spécificités du territoire (culturelles, naturelles, sociales et économiques, etc.). Il permettra de fixer de nouveau l'objectif de généralisation en le considérant dans la globalité du temps que représente l'année afin à la fois d'aller toucher des publics nouveaux, dans d'autres temps de vie, et de créer de nouveaux espaces de partage et de dialogue. La Communauté de Communes d'Osartis Marquion est un territoire jeune avec près 35% d'habitants de moins de 25 ans. Dans la continuité des deux conventions, la Communauté de Communes souhaite amplifier l'éducation artistique et culturelle en direction des enfants et des jeunes, de la naissance à l'université, par ces rencontres avec les artistes, des expériences de découverte, d'ouverture, propices à l'éveil de l'esprit critique et au plaisir de l'apprentissage.

49 communes des vallées de la Scarpe et de la



Marais de Becquerel à Écourt-Saint-Quentin

Sensée ont uni leur destin en 2014 au sein d'Osartis- Marquion qui compte près de 43 000 habitants. Le premier atout de la Communauté de Communes Osartis-Marquion réside dans sa situation géographique, elle est traversée par l'A1, l'A26 et l'A2. Ainsi ouverte sur les grandes agglomérations voisines (Lens, Arras, Douai, Cambrai) et la région parisienne, elle l'est également sur les pays du Nord de l'Europe. L'une de ses particularités : c'est un territoire simultanément urbain et rural.

Le territoire est très étendu. Trente-cinq kilomètres séparent le Nord (Quiéry-la-Motte) du Sud (Graincourt-lès-Havrincourt), et vingt kilomètres de l'Ouest (Vis-en-Artois) à l'Est (Épinoy). Les trois communes les plus denses (Biache-Saint-Vaast, Vitry-en-Artois, et Brebières) comptent environ 5000 habitants. La majorité des autres communes n'ont pas plus de 500 habitants. Les manifestations publiques se déroulent dans les salles des fêtes des villages, qui ont en moyenne une capacité d'accueil d'une centaine de personnes. Ces salles sont très souvent occupées le week-end pour les événements familiaux (mariages, anniversaires, baptêmes, etc). En semaine, certaines salles sont utilisées par les associations locales, la garderie et la cantine.

La ruralité est une composante importante de l'identité de la Communauté de Communes Osartis-Marquion, qui cultive son image de territoire vert et assure des travaux d'entretien réguliers de son patrimoine naturel. Le territoire est d'ailleurs jalonné de 160 kilomètres de sentiers de randonnée, entre étangs, bois,

marais, monuments gallo-celtes et vastes plaines agricoles. Destinés aux promeneurs à pied, 13 circuits diversifiés invitent d'ailleurs à la découverte des curiosités de l'histoire et du patrimoine, de la beauté des paysages et des richesses naturelles de ce vaste territoire.

Historiquement, le territoire a été très touché par la Première Guerre mondiale. Le 2 septembre 1918, sept soldats de l'Empire britannique se sont vu décerner la Victoria Cross, la plus haute distinction militaire britannique. Jamais depuis sept Victoria Cross n'ont été décernées le même jour. Le rond-point de l'Espérance, sur la D939 entre Haucourt et Dury, a été réaménagé et renommé Giratoire des 7 Victoria Crosses. La Communauté de Communes a décidé d'éditer un ouvrage, Carnets de Guerre, élaboré à partir d'un fonds de documents inédits collectés auprès des 49 communes.

Sur les 320 hectares de l'ex-base aérienne Cambrai-Épinoy, l'avenir du territoire va se construire avec e-Valley. L'ambition est de créer une « ville dans la ville » connectée et exemplaire. À côté des bâtiments logistiques, une Smart City verra le jour avec l'implantation de centres d'appels, établissements de formation, hôtel, restaurant. À la pointe de la technologie, e-Valley, plus grande plateforme de e-logistique en Europe, fait pleinement entrer la Communauté de Communes dans l'ère digitale.

Osartis-Marquion s'est aussi mobilisée pour la montée en puissance du transport fluvial comme levier de développement économique et modèle en matière de transition énergétique (pluralité des modes de transport). Elle a fermement défendu le projet de Canal Seine-Nord Europe. Le chantier a débuté en 2018 près de Compiègne puis s'est déployé dans le Marquionnais. À plus long terme, la plateforme multimodale de Marquion, la plus grande des quatre prévues sur le tracé, permettra la création de 2 430 emplois directs et autant d'indirects.

Un des axes importants est l'enseignement artistique de proximité. Des Ateliers Théâtre

pour enfants et adultes répartis en 12 groupes, sont proposés aux habitants de l'intercommunalité à Izel-les-Equerchin et à Rumaucourt. Le territoire compte également [l'ÉRIM \(École Rurale Intercommunale de Musique\)](#). Ses 200 élèves se produisent en concert tout au long de l'année dans les communes, où ils font découvrir les 12 instruments enseignés.

Les habitants de la Communauté de Communes bénéficient aussi d'une Saison Culturelle itinérante éclectique. Des spectacles « hors les murs » sont également proposés, avec transport, grâce au partenariat avec le Tandem (Scène Nationale Douai-Arras) et celui avec la Comédie de Béthune, ainsi que des sorties au musée. Des festivals de musique sont soutenus par la collectivité : le [Chez Oim Fest](#), à Noyelles-sous-Bellonne, le bal paysan à Vitry-en-Artois et [Rock in Bourlon](#). Les bibliothèques (une quinzaine) du territoire travaillent aussi chaque année autour d'un thème commun et sont relais pour diverses actions culturelles : accueil de lectures musicales, concerts, spectacles, ateliers d'écriture, etc.

Enfin, la stratégie culturelle du territoire repose sur une dynamique partenariale très forte et sur la mobilisation enthousiaste d'une grande diversité d'acteurs autour de projets fédérateurs et innovants, notamment dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLÉA) dont le premier, signé en 2016, était le prolongement d'expérimentations menées depuis 2011 dans le cadre des programmes artiste rencontre territoire (ART) et artiste rencontre territoire scolaire (ARTS).



Témoignant de son engagement exemplaire, la Communauté de Communes Osartis-Marquion a reçu du Haut Conseil à l'Éducation Artistique et Culturelle (HCEAC) le label « 100% EAC » pour une durée de 5 ans pour la période 2023-2028.

LES STRUCTURES PARTENAIRES

Le territoire est traversé par 2 circonscriptions scolaires : Arras II et Arras III. Cela représente pour l'enseignement public et privé :

- 40 écoles primaires ou RPI (regroupements pédagogiques intercommunaux)
- 4 collèges (Vitry-en-Artois, Biache-Saint-Vaast, Marquion, Bourslon)
- 1 lycée professionnel (Brebrières)

De nombreuses structures et partenaires « hors temps scolaire » sont autant de potentiels lieux de diffusion, de rencontre, d'élaboration et de réalisation de gestes artistiques.

Il existe, sur le territoire intercommunal, des structures dirigées vers les enfants et les jeunes, en dehors du temps scolaire, de structures de loisirs ou d'instances diverses :

- Les bibliothèques et médiathèques du territoire : Biache-Saint-Vaast, Boiry-Notre-Dame, Brebrières, Corbehem, Écourt-Saint-Quentin, Fresnoy-en-Gohelle, Graincourt-lès-Havrincourt Marquion, Neuville, Oisy-le-Verger, Quéant, Quiéry-la-Motte Saudemont, Tortequesne, Vis-en-Artois Vitry-en-Artois



Réunion de réseau des bibliothèques - Février 2026

- Les structures médico-sociales : Ferme de la Motte à Quiéry-la-Motte (Accueil de jour pour adultes en situation de handicap mental), IME de Brebrières (accueil de mineurs en situation de handicap mental), Vie Active (Accueil de jour adultes handicapés), EHPAD Saint Joseph à Vitry-en-Artois, EHPAD de Corbehem, EHPAD de Oisy-le-Verger, Béguinage Les Camélias de Corbehem, l'ESAT de Brebrières, etc.

- Les associations locales : l'Amicale Laïque d'Écourt-Saint-Quentin (sport, loisirs, etc.), le PHAR (Nature et Patrimoine) à Rumaucourt, le club de Poterie à Vitry en Artois, Radio Scarpe-Sensée à Vitry-en-Artois, l'Association Multi-loisirs Intercommunale, Chez Oim Fest (festival musique) à Noyelles-sous-Bellonne, La Ronde des Arts (ateliers d'artistes) à Tortequesne, etc.



Concert de l'École Rurale Intercommunale de Musique - Juin 2025

- Les partenariats avec les services d'Osartis-Marquion sont aussi vivement encouragés :

- Service Culture : L'école rurale intercommunale de musique (ÉRIM) et les Ateliers Théâtre d'Osartis-Marquion
- Pôle Enfance-Jeunesse - Relais Petite Enfance
- Service Développement Touristique
- Aquatis pôle aqualudique
- Service Gestion des déchets
- Pôle Action sociale
- Mission locale

Il s'agit là aussi d'autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de médiation et de construction conjointe de gestes artistiques.

QU'EST-CE QU'UNE RÉSIDENCE-MISSION À DES FINS D'EAC ?

Animée par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture en se donnant un objectif ambitieux de généralisation d'une éducation artistique et culturelle, la Communauté de Communes Osartis-Marquion en partenariat étroit avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles Hauts-de-France (DRAC), le rectorat de l'Académie de Lille, Délégation Régionale Académique à l'Éducation Artistique et Culturelle (DRAEAC) et la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (DSDEN – Pas-De-Calais), et en lien avec le Conseil Départemental du Pas-De-Calais et le Conseil Régional des Hauts-de-France, propose aux artistes et/ou collectifs d'artistes quel que soit leur domaine d'expression artistique 2 résidences-mission.

Ces résidences-mission à des fins d'éducation artistique et culturelle, tout au long de la vie, prennent place dans le cadre du contrat local d'éducation artistique (CLEA) et sont menées en faveur de toute la population, mais avec un intérêt tout particulier pour les enfants, les adolescents et les jeunes adultes habitants, étudiants, en formation, travaillant ou pratiquant leurs loisirs sur la Communauté Osartis-Marquion, avec l'objectif de poursuivre le déploiement de l'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie, et dans tous les temps de vie, contribuant ainsi à la constitution de leur parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC).

Les partenaires, précités, soutiennent ce CLEA sachant qu'ils peuvent l'appuyer sur la force et l'énergie collectives, des très nombreux acteurs locaux de l'éducation artistique et culturelle, qu'ils soient professionnels de la culture, enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, travailleurs sociaux, professionnels de la santé, etc.

Une résidence-mission repose :

- **Sur une grande disponibilité de l'artiste résident**, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.

- **Sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives**. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence-mission.

Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commandé d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique artistique qui existent déjà par ailleurs, et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.

Pour en savoir plus : « [qu'est-ce-qu'une résidence-mission ?](#) »

CADRE DE LA RÉSIDENCE-MISSION

Il est donc recherché, en vue des résidences-mission qui vont se déployer sur le territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion, 2 artistes et/ou collectifs d'artistes professionnels du domaine.

Les partenaires se sont accordés pour proposer aux artistes intéressés de penser leur candidature comme pouvant répondre aux thématiques suivantes :

- **Pour la résidence du 1^{er} février au 4 juin 2027**
«Rêver son territoire de demain».

- **Pour la résidence du 5 avril au 6 août 2027**
«Faire et vivre ensemble»

L'artiste candidat, étant français ou étranger, doit :

- Être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente une résidence-mission.
- Inscrire son approche dans le champ de la création contemporaine.
- Avoir un statut d'artiste professionnel et jouissant d'une reconnaissance de ses pairs à l'endroit de son activité production.
- Être en mesure de fédérer autour de sa présence et de son œuvre une large communauté scolaire, éducative, associative et culturelle.

Les artistes sont invités à formaliser dans leur dossier de candidature, les articulations possibles, ou projetées, entre leur univers artistique et les spécificités du territoire de la Communauté de Communes Osartis-Marquion, rendant en cela, chaque candidature unique et adaptée au territoire et à la population cible.

Les artistes retenus seront appelés à résider sur le territoire et à se rendre disponibles, de manière exclusive pour la mission aux dates

ci-dessous précisées selon un calendrier prévisionnel défini d'un commun accord avec la collectivité. Ils doivent être autonomes dans leurs déplacements et disposer véhicule personnel et donc d'un permis de conduire en cours de validité. La maîtrise de la langue française à l'oral est impérative.

Il est précisé que les interactions entre les résidences, toutes soumises au même cahier des charges, et leurs titulaires sont tout à fait possibles voire encouragées.

CALENDRIER DE LA RÉSIDENCE-MISSION

Les résidences se dérouleront sur deux périodes :

La période de la résidence n°1, est prévue du :

lundi 1^{er} février au vendredi 4 juin 2027

Il s'agit d'une résidence de quatre mois pleins, consécutifs, soit dix-sept semaines et de demie de présence effective (90 jours au total), à raison de 5 à 6 jours par semaine, avec 2 semaines de repos à déterminer avec la CCOM.

Cette résidence est précédée, en amont, d'une semaine d'immersion sur le territoire.

Cette semaine d'immersion est prévue, sous réserve de changements, du :

lundi 5 au vendredi 9 octobre 2026

La période de la résidence n°2, est prévue du :

lundi 5 avril au vendredi 6 août 2027

Cette résidence est précédée, en amont, d'une semaine d'immersion sur le territoire faire

Cette semaine d'immersion est prévue, sous réserve de changements, du :

lundi 5 au vendredi 9 octobre 2026

En cas d'empêchement ou d'une période d'absence, l'artiste s'engage à prolonger sa résidence-mission d'un nombre de jours identique à son absence.

La résidence s'organise de la manière suivante :

• Découverte/immersion en amont des résidences-mission

Une phase de découverte d'une durée de 5 jours est proposée en amont du démarrage de la résidence, afin que les artistes retenus puissent se familiariser avec le territoire d'action, affiner leur compréhension du cahier des charges de la résidence-mission, et envisager le plus en amont possible les temps de diffusion. Les artistes sont invités dans ce cadre à participer à une ou des rencontres de prises de contacts, destinées aux enseignants du premier et second degré et à tous les autres professionnels, afin de faire connaissance avec les artistes résidents et leur travail.

Ces rencontres, très illustrées, inventives, à forte teneur artistique, laissent une part importante à l'échange, et facilitent énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes, appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec l'artiste.

• Déploiement de la résidence-mission

Au cours de cette seconde phase d'une durée de 17 semaines 1/2, les artistes rencontrent un grand nombre de partenaires potentiels, dont les équipes d'enseignants et/ou de professionnels de l'éducatif, du périscolaire et du hors temps scolaire : animateurs, éducateurs, médiateurs, professionnels de la culture, de l'action sociale, de la santé, de la justice ou d'autres collectivités, etc. À cette occasion, les équipes rencontrées sont également invitées à présenter aux artistes accueillis en résidence, leur propre contexte d'exercice professionnel, leur quotidien. Elles évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre des artistes leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire

se questionner les enfants, les adolescents, les adultes dont elles ont la responsabilité.

Cette phase permet la mise en œuvre d'actions, certes légères et, à priori, éphémères mais délibérément artistiques, en direction des publics dont ces professionnels ont la responsabilité.

Chaque résidence-mission permet d'accompagner sous des formes très variées, un minimum de 20 structures différentes, accueillant du public, reposant par ailleurs sur la mobilisation pour chacune, d'une équipe de professionnels et non d'un seul interlocuteur.

CONDITIONS FINANCIÈRES

Les contributions respectives de la Communauté de Communes d'Osartis-Marquion et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Hauts-de-France, permettent la rétribution de l'artiste ou de l'équipe artistique.

L'allocation forfaitaire de résidence pour un artiste est fixée à 12 000 euros (allocation calculée sur la base de 3 000 euros net par mois). Il est précisé ici, que le coût total employeur pour la durée de la résidence, ne peut excéder en aucun cas 24 000 euros. (Coût ajusté en fonction du statut des artistes et/ou du régime auquel ils sont affiliés) Ce montant prend donc en compte l'indemnisation brute et toutes les charges taxes et cotisations comprises pour la mission dans son intégralité.

Cette allocation de résidence a vocation à couvrir la mission dans son intégralité, à savoir :

- Les rencontres avec des équipes de professionnels de l'enseignement, de l'éducatif, du hors temps scolaire, etc. susceptibles de déboucher sur des propositions d'actions de médiation démultipliée et des créations conjointes de « Gestes artistiques » et de « propos culturels ».
- La diffusion d'œuvres et, le cas échéant,

d'éléments documentaires complémentaires. Il s'agit ici de diffusion de petites formes se voulant techniquement légères permettant une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident ; Il peut s'agir tout aussi bien de diffusion en salle de classe, dans les cours d'école, sur les lieux de loisirs, de travail, au sein d'un EHPAD etc.

Il est par ailleurs précisé que le cadre d'emploi le plus approprié en ce qui concerne les actions de médiation et d'action culturelle est le régime général.

Toutefois, pour les artistes relevant du régime de l'intermittence, il est signalé qu'une partie de la mission, la composante diffusion en l'occurrence, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce régime, peut faire l'objet d'une rémunération au cachet quand la nature de l'activité le permet.

Cela représente au maximum 30% de la mission, et donc, le cas échéant de la rémunération totale.

Pour les artistes relevant du statut d'artiste-auteur, une partie de la mission peut faire l'objet d'un versement de droits d'auteur déclarables à l'URSSAF du Limousin, si elle est bien conforme au descriptif et règles en vigueur pour ce statut. Cette composante est estimée à 30% maximum de la mission et donc, le cas échéant, à 30% maximum du montant brut.

Il est demandé à l'artiste candidat de joindre à sa candidature un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur. Ce montant sera complété d'une prise en charge par la collectivité des frais annexes détaillés ci-après.

Il est possible que la collectivité prenne à sa charge la diffusion d'œuvres pour des présentations de grande envergure. Ce type de diffusion ne peut toutefois être garanti à l'artiste et sera étudié avec la collectivité et également contractualisé. Il s'agit ici des actions de diffusion ne faisant pas l'objet par ailleurs

d'engagements, et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant certaines « grandes formes » ou expositions de grande envergure.

Les frais relatifs à l'hébergement sont pris en charge par la Communauté de Communes Osartis-Marquion. Concrètement, un logement sur le territoire est mis à disposition des artistes, et deux voyages aller-retour du lieu de domicile de l'artiste, au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour la France métropolitaine) sont également pris en charge pour la semaine d'immersion et la période de résidence. En revanche, les autres éventuels voyages du lieu de domicile au territoire de résidence ainsi que les repas sont à la charge des artistes.

Chaque activité organisée en collaboration avec un artiste, doit faire l'objet d'un contrat spécifique. Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs de la collectivité et de l'artiste-résident, sera ainsi signé avant le début de la semaine d'immersion ou le cas échéant de démarrage de la résidence-mission à proprement parler.

ACCOMPAGNEMENT

C'est la Communauté de Communes Osartis-Marquion et plus précisément son Service Culture qui a accepté d'être, en lien étroit avec les autres partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opératrice de l'action. Elle assure la coordination générale des résidences- mission.

À ce titre, elle :

- **Accompagne** les artistes-résidents afin de les guider dans leur découverte du territoire
- **Veille** aux bonnes conditions de leur séjour et de leur travail

- **Organise** techniquement la résidence avec le concours des communes, ainsi qu'avec celui des structures culturelles et associatives, et avec les établissements scolaires souhaitant s'associer aux actions

- **Veille** particulièrement à la diffusion maximale de l'œuvre des artistes, tout au long de la résidence (et si possible, en amont, de celle-ci, voire à son issue) sur l'entièreté du territoire d'action

- **Facilite** avec le concours actif des inspecteurs de l'Education Nationale, des conseillers pédagogiques, des principaux, des proviseurs et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques, et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître

- **Facilite**, avec le concours actif des communes et des responsables du monde associatif, les rencontres avec les équipes d'animateurs ou d'éducateurs, et aide à la réalisation des gestes artistiques qui peuvent en naître

- **Organise** la communication en faveur de cette résidence, et le plus en amont possible, auprès des structures culturelles du territoire, et de l'ensemble de ses habitants, elle suit également la relation aux médias

- **Assure** la gestion administrative de la résidence (paiement des artistes, gestion du budget etc.)

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire, en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil de l'artiste-résident, en vue aussi de l'appropriation de sa présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des Responsables Académiques, Départementaux et locaux de l'Éducation Nationale.

Une information similaire est lancée par la Communauté de Communes Osartis-Marquion, en direction des différents acteurs de l'action

éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par la résidence-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population dans son ensemble, est également assurée par la Communauté de Communes Osartis-Marquion.

TRANSITION

Pour s'engager vers une transition globale, il est essentiel que les acteurs du secteur culturel, au même titre que ceux d'autres champs, économiques ou sociaux, s'interrogent sur leurs propres pratiques, qu'ils s'agissent des modes de production, des processus à l'œuvre au sein même des contenus artistiques ou des pratiques. **Le présent appel à candidatures invite ainsi les artistes à se saisir pleinement de cet enjeu, dans ses dimensions sociale, sociétale, environnementale en faisant émerger des propositions et des espaces de dialogue inédits tenant compte :**

- Du principe de modération en initiant des pratiques plus durables privilégiant notamment le réemploi, la réutilisation et le recyclage, la valorisation des ressources locales et des patrimoines, etc.

- De la sobriété numérique afin de concourir à la réduction de l'empreinte numérique culturelle

- Des mobilités en conciliant le défi d'aller chercher de nouveaux publics, de toucher la jeunesse, tout en réduisant l'impact carbone de leur mobilité qui est l'une des premières sources d'empreinte carbone de la culture

- Des enjeux environnementaux afin d'inventer les territoires et les paysages de demain

- De la diversité et des droits culturels en favorisant les interactions entre les cultures.

FAIRE ACTE DE CANDIDATURE

Chaque artiste intéressé par cette offre est invité-e, avant toute chose :

- À prendre connaissance, le plus attentivement possible, du [document intitulé « Qu'est- ce qu'une résidence-mission ? »](#)
- À bien appréhender les données territoriales présentées dans le présent appel à candidatures.
- Après avoir pris connaissance de l'ensemble des modalités de la résidence-mission, l'acte de candidature se fera par envoi électronique uniquement, sous format PDF, d'un dossier rédigé en français, comprenant :
 - Une note d'intention (2 pages maximum) faisant état d'une bonne compréhension et d'une acceptation du cahier des charges, et donc de l'esprit, des attendus et des conditions de la résidence-mission, et montrant en quoi la démarche de l'artiste répond au projet du territoire. Cette lettre peut également évoquer les éventuelles pistes que propose d'emprunter le candidat, en vue de la réalisation de gestes artistiques



CLÉA de l'artiste Marie VENON 2024-2025 - Création d'un four à pain

- Un curriculum vitae
- Un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche artistique de l'artiste candidat
- Un budget prévisionnel détaillant le montant toutes charges comprises /coût total employeur
- Une liste des œuvres / productions artistiques disponibles à des fins de diffusion pendant (et éventuellement avant ou après) le temps de résidence (à préciser le cas échéant)

Cette liste pourra être utilement accompagnée, d'une présentation des différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence.

L'envoi se fait à l'adresse suivante :

christelle.bantegnies@cc-osartis.com

Objet : Résidence CLÉA 2026/2027 - (Résidence n°1 - Résidence n°2)

Communauté de Communes Osartis -Marquion

La date limite d'envoi est fixée au **vendredi 17 avril 2026 23h59 dernier délai.**

Les différentes candidatures reçues, seront examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des différents partenaires locaux du CLÉA. Il est possible que ceux-ci émettent le souhait d'entretiens complémentaires, en direct ou à distance, avec le ou les candidats présélectionnés. Si tel est le cas, ces entretiens se dérouleront le **jeudi 28 mai 2026**. Les noms des artistes seront annoncés au plus tard **début juin 2026**.

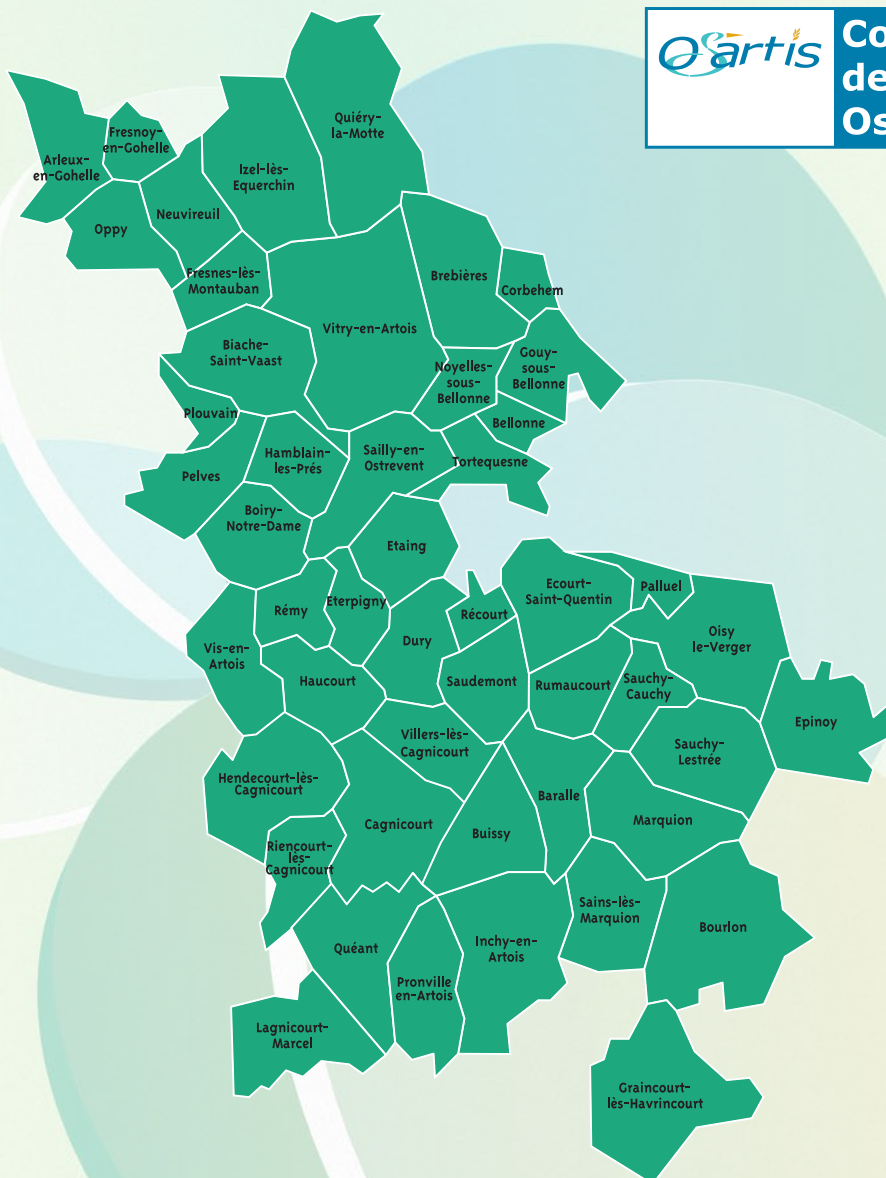
Pour plus d'informations, vous pouvez vous mettre en relation avec :

Christelle BANTEGNIES Responsable du service Culture 03 21 600 608 - 06 01 81 46 24

christelle.bantegnies@cc-osartis.com

En savoir plus sur l'action culturelle et territoriale de la DRAC Hauts-de-France :

<https://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Hauts-de-France/La-DRAC>



Restitution des Ateliers Théâtre - Juin 2025



Exposition «Éric SEYDOUX» musée Henri MATISSE - Octobre 2025



Spectacle «Le Mystère du gant» - Décembre 2025



Spectacle «Une semaine... pas plus !» - Février 2026

FICHE EXEMPLE DE PROJET CULTUREL

Structure porteuse de la candidature :

_____ (à renseigner le cas échéant)

Nom, prénom de l'artiste :

Adresse :

Téléphone portable :

Mail :

Discipline(s) artistique(s) :

Quelles motivations vous inspirent les thèmes ?

Pourquoi choisir de déposer une candidature sur le CLÉA d'Osartis-Marquion ?

S'agissant d'un CLÉA tout au long de la vie, comment envisagez-vous d'aborder les différents publics ?

Quel est le projet qui vous tient à coeur de réaliser durant la résidence ?

